

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 1796)

Adopté

N° CF17

AMENDEMENT

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 41, substituer à l'année :

« 2026 »

l'année :

« 2027 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de mettre en cohérence la date prévue pour la transformation de la société anonyme Agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE) en foncière de l'État avec le calendrier d'examen du texte prévu à l'Assemblée nationale. La date est fixée au 1er janvier 2027.